



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
Nombre de membres présents : **27**  
Nombre de votants : **32**  
Date de convocation : **24/10/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 31 OCTOBRE, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

**OBJET** : MOTION OPPOSITION FERMETURE TRESORERIE  
DU BOULOU

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) - PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) – PUIG (Sainte Colombe) – FERRER (Terrats) - GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, BOURRAT, PEREZ, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ALBERT (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

L.BERNARDY(Banyuls dels Aspres) à F.CHARPENTIER  
CRUCQ Nadine (Fourques) à JL.PUJOL  
S.RAYNAL (Thuir) à B.BATALLER-SICRE  
R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT  
G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Excusé(e)s :

L.FERRER (Thuir)

Absents:

C.VILA (Oms)  
P.BELLEGARDE (Passa)  
P.XANCHO (Saint Jean Lasseille)  
R.OLIVE, P.MAURY (Thuir)  
B.COUSOLE (Trouillas)

**Madame Nicole MON** est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

## MOTION D'OPPOSITION A LA FERMETURE DE LA TRESORERIE DU BOULOU

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le 25 mai dernier, M. Bonnel, Directeur Départemental des Finances Publiques, informait la municipalité du Boulou de la décision de son administration centrale, de fermer le centre des finances publiques du Boulou et de son transfert sur la commune de Céret, à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Le Président informe de la délibération prise par la Mairie du BOULOU contre cette fermeture, et propose au Conseil Communautaire de confirmer la position prise par le conseil municipal .

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de son Président,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

S'EXPRIME ainsi :

Avant que le Ministre de l'Economie et des Finances ne valide définitivement ce choix, le Conseil Communautaire s'insurge fermement contre cette décision et souhaite faire connaître son attachement à la conservation de ce service public essentiel sur le territoire intercommunal. Même si nous entendons les objectifs de rationalisation et de mutualisation poursuivis par les services de l'Etat, nous tenons à faire savoir que la logique comptable ne peut en toutes circonstances prévaloir sur les intérêts des citoyens. Fort de près de 6000 habitants, de l'obtention récente de son statut de station classée de Tourisme et centre économique névralgique que la commune du Boulou représente pour le territoire communautaire du Vallespir, il est inconcevable de voir s'éloigner un service public de proximité dont la présence est essentielle pour les habitants et singulièrement pour les plus fragiles et les plus démunis de nos administrés. Une fois encore, la fracture sociale et numérique est à l'œuvre. Et ce d'autant plus que la population de seniors, fortement représentée au Boulou, sera frappée de manière exacerbée.

Notre détermination est d'autant plus forte que le projet de redéploiement des effectifs présents au centre des finances publiques du Boulou se fera sur les deux trésoreries de Céret et d'Argelès. Ce territoire communautaire peut-il décemment se voir amputé d'agents publics supplémentaires au regard des forts besoins recensés sur le Vallespir.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

**René OLIVE**